

*Recueil des rapports
de la Commission de l'éducation, de la communication
et des affaires culturelles*

* * *

XXVIII^E SESSION ORDINAIRE

(BERNE 7-9 JUILLET 2002)

L'apprentissage du français, langue non maternelle

*(Rapporteurs : Mme Mitzura Arghezi, Roumanie
M. Nathaniel Bah, Bénin)*

**Ce rapport est dédié à la mémoire de notre collègue Théophile TOUBA,
député de Centrafrique**

1 Introduction

“Aujourd’hui, la vérité n’est pas que le français recule, elle est que l’anglais avance plus vite que lui”. C’est ce qu’écrivait le linguiste, Claude Hagège, en 1987. Ce constat, plus que jamais d’actualité, nous a amenés à examiner la problématique de l’apprentissage du français, dans les pays de la Francophonie institutionnelle et plus particulièrement ceux d’Afrique, ceux de l’Europe occidentale et de l’Europe centrale et orientale, ensuite les pays du Maghreb et enfin ceux du Proche-Orient.

La Francophonie apporte-t-elle une attention suffisante à l’enseignement et à l’utilisation du français, langue seconde que partagent les différents pays qui constituent la Francophonie ? Pour essayer de répondre à cette question, nous allons dresser un état des lieux de l’enseignement du français dans les ensembles de pays identifiés plus haut mais nous tenterons aussi de proposer des pistes d’action qui permettraient de concurrencer efficacement l’anglais, grâce à un meilleur apprentissage du français et à une diffusion plus attractive. A l’heure où le monde technologique en continuelle mutation se caractérise par l’utilisation massive de la langue anglaise, il est également urgent de prendre les mesures favorisant l’utilisation du français dans les nouvelles technologies.

Pour mesurer les atouts mais aussi les faiblesses de la langue française, il convient de tenir compte à la fois du contexte géopolitique et socioculturel de chaque pays. Du Nord au Sud, l’apprentissage du français diffère selon son statut : langue maternelle, langue seconde ou langue dans un contexte plurilingue. L’appellation « langue non maternelle » a été retenue dans ce rapport faute d’une appellation plus adéquate et dans l’attente d’une dénomination que l’AUF pourrait proposer prochainement sur cette question.

La qualité et le rayonnement de la langue française dépendent de facteurs déterminants : la nécessité d’un système éducatif stable caractérisé par un apprentissage précoce des langues, par une formation permanente des maîtres et enfin, par différentes formes d’encouragement au bilinguisme ou au plurilinguisme selon les pays.

2 Situation du français, langue parlée et langue enseignée

2.1 Etat des lieux du français dans le monde

D’emblée, nous tenons à préciser que les chiffres que nous citons dans ce rapport, sont à utiliser avec prudence. En effet, l’accès à des données numériques fiables et actualisées relève d’une entreprise complexe.



Avant d'aborder la problématique qui nous préoccupe, il n'est pas inutile de situer la place du français dans le monde.

Combien y a-t-il de francophones dans le monde ? Les évaluations sont nombreuses et variées, allant de cent à cinq cents millions ... Avant de tenter de répondre à cette question, il faut s'entendre sur la notion même de francophone. Le Haut Conseil de la Francophonie dénombre en 1998 :

- a) 112 666 000 **francophones réels** pour lesquels le français est langue première¹, langue seconde² ou langue d'adoption ;
- b) 60 612 000 **francophones occasionnels**, pour lesquels l'usage et la maîtrise du français sont limités par les circonstances et les capacités d'expression ;
- c) 100 à 110 millions de "**francisants**", soit des personnes qui ont appris le français durant plusieurs années et en ont gardé une maîtrise variable ou ceux qui, de par leur activité, sont amenés à le pratiquer même partiellement³.

Les dix pays où l'on trouve le plus de francophones restent la France métropolitaine, l'Algérie, le Canada, le Maroc, la Belgique, la Côte d'Ivoire, la Tunisie, le Cameroun, la République démocratique du Congo et la Suisse.

Par ailleurs, le français se classe au onzième rang dans la liste des langues les plus parlées dans le monde, derrière les groupes de chinois mandarin (726 millions), anglais (427 millions), espagnol (266 millions), hindi (182 millions), arabe (181 millions), portugais (165 millions), bengali (162 millions), russe (158 millions), japonais (124 millions) et allemand (121 millions).

Retenons néanmoins que plus du quart des pays qui composent la carte du monde, sont membres de la Francophonie institutionnelle. Le contraste constitue en lui-même une source d'interrogations sur la signification exacte de l'adhésion de certains pays à la Francophonie.

2.2 Considérations géographiques

Une constatation s'impose à tous : le français connaît une très large diffusion au-delà des frontières des pays dans lesquels il est la langue maternelle d'une partie importante, voire de la quasi-totalité de la population. Par contre, d'autres langues telles que le chinois et le

¹ Selon Louis-Jean Calvet, le français, langue première, ne coexiste avec aucune autre langue (situation extrêmement rare)

² Le français, langue seconde, coexiste avec de nombreuses langues locales (Afrique francophone). Une autre définition précise que la langue seconde est la langue de communication et langue de culture

³ Haut Conseil de la Francophonie, 1999



bengali, bien que parlées par un plus grand nombre de locuteurs que le français, ont une diffusion limitée à un seul ou à quelques Etats.

Les six milliards d'habitants de la planète s'exprimeraient à l'aide d'environ 5 000 langues alors que le nombre des Etats ne dépasse pas 200. L'association d'une langue à un Etat et à un peuple fait plutôt figure d'exception alors que le plurilinguisme constitue la situation la plus courante. Une infime minorité de langues possède le statut de langue nationale ou officielle.

Les relations entre les langues du monde ne se réalisent pas sur un pied d'égalité. Elles s'articulent sous une forme hiérarchisée avec au centre les langues des anciennes puissances coloniales, les autres se situant à la périphérie.

A cet égard, il est intéressant de se pencher sur l'exemple du français et du japonais. Nous constatons que la langue française s'est répandue, trois siècles durant, à travers un vaste empire colonial.

Par contre, le Japon a dominé, une cinquantaine d'années, ses voisins sans parvenir à faire du japonais "la langue commune" de l'Asie orientale et il n'a pu constituer un espace analogue à celui de la Francophonie malgré une politique linguistique déterminée.

Du point de vue de la hiérarchie des langues, tout en étant moins répandu que l'anglais, le français demeure une langue centrale, tandis que le japonais semble ne pas être en mesure de sortir de son isolement entre le centre et la périphérie.

2.3 Etat des lieux de l'enseignement du français dans les principaux pays de la Francophonie

Le recul institutionnel que subit le français depuis le début du 20^{ème} siècle ne l'empêche pas d'être avec l'anglais et l'espagnol, une langue à statut mondial. Après l'anglais, il reste la deuxième langue étrangère la plus choisie dans le monde.

Le recul du français est dangereusement important dans des pays où les priorités socio-économiques aboutissent à réduire l'offre linguistique et à faire de l'anglais la seule langue étrangère enseignée. C'est le cas, bien sûr pour des raisons différentes, de plusieurs pays d'Amérique latine et d'Europe de l'Est.

Une menace spécifique est créée par la dégradation dramatique des systèmes éducatifs dans certains pays d'Afrique, où le français est langue d'enseignement ou langue enseignée. En plus, il faut tenir compte des tendances en Afrique, et notamment en Afrique du Nord, à une nouvelle identification culturelle, y compris linguistique.

Nous nous référerons plus particulièrement au rapport du Haut Conseil de la Francophonie⁴ pour décrire la situation de la langue française et son enseignement à l'intérieur de l'espace officiel francophone.

⁴ Haut Conseil de la Francophonie – Etat de la Francophonie dans le monde, Données 1997-1998 et 6 études inédites, Paris, La Documentation française, 1999



Il est utile d'opérer une distinction entre les pays où le français est langue première dans un contexte de monolinguisme (France), de bilinguisme voire de multilinguisme, ceux où il est langue seconde et enfin les pays où il n'est qu'une langue étrangère plus ou moins privilégiée.

2.3.1 Pays d'Afrique subsaharienne et de l'Océan indien

Le nombre des apprenants *de* et *en* français reste considérable. En effet, il représente plus du tiers du nombre total des apprenants de français hors de France (*cf. Annexe 1*).

Les langues africaines sont considérées comme essentielles pour le développement économique et pour la démocratisation de pays où le français n'est compris que par une minorité de la population. C'est pourquoi, on assiste à une relance du débat sur l'introduction des langues africaines dans le système éducatif.

En Afrique subsaharienne, l'apprentissage du français par les adultes s'effectue parfois par l'intermédiaire des langues nationales (Burkina Faso). A l'inverse, la formation continue passe souvent par le français. Quant à l'enseignement bilingue (français-langue nationale), il est expérimenté à plus ou moins grande échelle au Mali (200 classes, 20 000 élèves), au Niger, en Centrafrique (*cf. Annexe 2*), également au Tchad, ensuite aux Comores, au Gabon et enfin en Côte-d'Ivoire. Nous aurons, d'ailleurs, l'occasion d'y revenir de façon plus détaillée. En outre, les familles culturellement favorisées préfèrent, en règle générale, que leurs enfants étudient en français dans des écoles privées (le nombre de jeunes scolarisés dans les écoles chrétiennes est de l'ordre de 6 millions).

En revanche, les langues locales sont diffusées dans certains établissements "non formels" créés par les sociétés civiles pour pallier les insuffisances, voire la dégradation de l'enseignement public (*cf. Annexe 3*).

Le français s'inscrit de plus en plus, en Afrique subsaharienne, dans un contexte de multilinguisme et le rang qu'il occupe est lié à la prédominance ou non d'une langue nationale. Ailleurs, l'évolution du statut officiel du français suscite une demande de son enseignement puisqu'il donne accès aux échanges internationaux.

On peut prédire que le français pourrait s'affirmer en tant que langue de communication interafricaine, d'où l'intérêt que lui manifestent actuellement les pays anglophones et lusophones.

Dans plusieurs systèmes éducatifs, la langue arabe est en progression notamment au Niger, au Mali et au Sénégal (*cf. Annexe 4*).

Le cas particulier du Rwanda mérite d'être souligné pour l'exemplarité de sa démarche dans le monde universitaire. Il choisit l'anglais comme troisième langue officielle avec le kinyarwanda et le français. Depuis 1995, le français est enseigné dès la première année du primaire, en parallèle avec l'anglais. En quatrième année, les élèves ont le choix entre l'anglais et le français comme langue d'enseignement.

Entre avril et octobre 1997, l'année universitaire a été "gelée" afin de permettre un apprentissage intensif de l'anglais par les francophones et du français par les anglophones.



Cette réorientation linguistique devient une référence pour d'autres pays d'Afrique soucieux d'introduire le pluralisme linguistique dans leur système éducatif et de mettre un terme à l'hégémonie de la langue héritée de la colonisation.

Les données fondamentales restent, en Afrique subsaharienne, l'analphabétisme qui concerne un adulte sur deux (alors que la moyenne mondiale est de un sur quatre) et le faible taux de scolarisation (en régression dans plusieurs pays). Cette anomalie témoigne de l'inefficacité du système de scolarisation de ces pays. Afin de réduire le nombre des analphabètes et de relancer les systèmes éducatifs, il faudra peut-être coupler l'éducation à la formation professionnelle "sur place" et introduire, graduellement, de nouvelles technologies de communication (NTC), y compris la formation à distance.

2.3.2 Pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient

Près de 20 % des apprenants *de* français ou *en* français hors de France se trouvent dans les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient. Le statut de la langue française dans leurs systèmes éducatifs reste incertain entre langue seconde et langue privilégiée, ceci en raison du phénomène d'arabisation et de la tentation de l'anglais (*cf. Annexe 5*).

2.3.3 Europe occidentale

Un apprenant de français ou en français sur cinq, hors de France, se trouve en Europe occidentale.

La position de l'enseignement du français en Europe occidentale demeure globalement stable, le déclin constaté dans les pays latins étant presque compensé par l'amélioration en Europe du Nord. D'une manière générale, le français conserve une position dominante en tant que deuxième langue étrangère enseignée. Il se situe très loin derrière l'anglais, en tant que première langue.

Parmi les pays latins, c'est l'Espagne qui a connu l'évolution la plus inquiétante. En vingt ans, l'enseignement du français s'y est effondré (il est passé de 75 % à 6 % des élèves du secondaire). Toutefois, la tendance est à nouveau à la hausse depuis l'introduction, il y a deux ans, d'une deuxième langue étrangère dans le système éducatif espagnol.

En Italie, l'enseignement du français a connu une baisse au début des années 80 avec la fin du système des quotas. Depuis, dans les écoles primaires et secondaires, il demeure assez stable. Par contre, à l'université, la baisse des effectifs d'étudiants dans les départements d'études françaises paraît patente, en correspondance avec la diminution progressive des inscriptions dans les facultés littéraires en général. L'enseignement du français aux non-spécialistes de langues, notamment à travers le développement des Centres de langues interuniversitaires, est en revanche un progrès. L'attrait des bourses Erasmus-Socrates (la France est la deuxième destination, après l'Espagne, des étudiants italiens) l'explique en partie.

On note, en revanche, un net regain d'intérêt pour l'enseignement du français en Grande-Bretagne. La situation est également favorable dans les pays entrés récemment dans l'Union européenne (l'Autriche et surtout la Finlande) ainsi que dans l'ensemble des pays scandinaves.



La progression reste modeste mais constante en Allemagne où une réforme de l'enseignement des langues est mise en place.

Au plan européen, le français n'est pas parvenu à se doter d'un statut privilégié. Cependant, l'installation des principales structures institutionnelles européennes, le Conseil des Ministres, la Commission, le Parlement et la Cour de Justice, situés sur l'axe de trois capitales francophones (à des degrés divers), Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg constitue un facteur non négligeable d'adoption du français par les familles des quelque 20 000 fonctionnaires ou des élus concernés.

2.3.4 Pays d'Europe centrale et orientale

Les pays d'Europe centrale et orientale forment un groupe spécifique parmi les pays francophones. Dans ces pays-là, le français n'a jamais été une langue officielle, régionale, de minorité ou de domination. Il représentait plutôt une langue traditionnelle privilégiée (Roumanie, Moldavie), traditionnelle non privilégiée (Bulgarie, Macédoine, Pologne) ou tout simplement une langue étrangère optionnelle (Tchécoslovaquie, Hongrie, Albanie, Pays Baltes).

La position du français dans les PECO, ainsi que son évolution, varient en fonction des éléments tels que la tradition culturelle des classes cultivées et le contexte historique géopolitique local, selon les contraintes politiques imposées par les régimes communistes gérés par les Soviétiques.

Après la Deuxième guerre mondiale, le français a gardé ou même amélioré sa position, étant une langue "tolérée" par les régimes communistes, mais située, quand même, après le russe, introduit « en bloc » dans l'enseignement de tous les PECO. Cependant, vers la fin des années 60, l'anglais a commencé à gagner du terrain pour acquérir, à l'heure actuelle, une position dominante dans cette zone.

L'effondrement des régimes communistes a provoqué la libéralisation de l'offre linguistique, accompagnée par une réforme progressive des systèmes éducatifs.

L'anglais est catégoriquement le grand gagnant de cette conjoncture, mais le français a également progressé. Actuellement, 10 % des 55 millions d'apprenants de français hors de France habitent les pays d'Europe centrale et orientale, ce qui explique leur importance pour la Francophonie.

Les motifs de tous ces pays pour rejoindre la Famille francophone peuvent être différents toutefois il y en a un qui semble évident : le français comme langue importante de l'Union européenne à laquelle tous souhaitent adhérer.

L'attention se porte sur la situation de la langue française dans les systèmes éducatifs des six pays qui participent au Sommet de la Francophonie et à la coopération multilatérale francophone (Roumanie, Pologne, Moldavie, Bulgarie, Albanie et Macédoine). L'objectif principal de la coopération multilatérale dans ces six pays "francophones" vise au bilinguisme d'un pourcentage significatif de la population scolaire. Ceci pose le problème de la formation



de professeurs compétents pour l'enseignement en français des disciplines autres que le français (*cf. Annexe 6*).

2.3.5 Pays d'Amérique

Dans le rapport annuel 2000/2001 du ministère du patrimoine canadien, on indique qu'au niveau primaire et secondaire sur un total de 252 000 élèves, il y en a 102 000 qui étudient en anglais au Québec et 150 000 qui étudient en français dans le reste du pays. Par ailleurs, sur 1 039 écoles, on en retrouve 340 de langue anglaise au Québec et 679 de langue française dans les autres provinces au Canada.

Au Québec, où le français est la langue officielle, la plupart des établissements dispensent l'enseignement en français. Conformément à la Charte de la langue française, l'enseignement se donne en français dans les classes maternelles et dans les écoles primaires et secondaires.

Cependant, les élèves peuvent être admis à l'école anglophone s'ils remplissent les exigences prescrites par la Charte. Ces élèves comptent pour environ 10 % de l'effectif des écoles primaires et secondaires du Québec.

L'apprentissage du français langue seconde (ou de l'anglais langue seconde selon le cas) est inscrit au programme d'études officiel et obligatoire dès les premières années du primaire et jusqu'à la fin du secondaire.

Dans les écoles anglophones, on retrouve de nombreux modèles d'organisation de l'enseignement du français langue seconde. Par exemple, au secteur primaire, 85 % de la clientèle anglophone passe par l'immersion française. (*cf. Annexe 7*).

2.3.6 Pays d'Asie centrale et d'Extrême-Orient

Le Sommet de Hanoi a eu une influence notable en Extrême-Orient, en sensibilisant populations et gouvernements à l'intérêt d'appartenir à la communauté francophone internationale.

A la seule exception du Cambodge, le français est rarement enseigné en Asie centrale et en Extrême-Orient. Au Vietnam cependant, on remarque la progression du français dans les médias, ainsi que la demande d'un enseignement de spécialité, surtout dans le domaine du tourisme (*cf. Annexe 8*).

Dans ces pays où le poids démographique est puissant, le développement économique s'opère surtout en anglais et son utilité fascine la jeunesse. Les chances de développer le français passent actuellement par les filières universitaires francophones (qui supposent, en amont, des classes bilingues) et demain, par l'université virtuelle francophone.



Première conclusion

La lecture des indications concernant l'apprentissage du français dans les pays où il n'est pas langue maternelle nous amène à tirer l'enseignement suivant : l'avenir quantitatif de la langue française se joue, plus que jamais, dans les pays d'Afrique subsaharienne où il est langue unique ou dominante de l'Education nationale. Néanmoins, plusieurs de ces pays sont freinés, dans leur développement, par la crise économique, sociale et financière. La forte croissance du nombre d'enfants scolarisables pourrait, dans cette région du monde, assurer la progression décisive du nombre de ceux qui maîtrisent le français. Dans plusieurs pays, le nombre des apprenants de et en français dépasse désormais le million, dans plusieurs autres, il a franchi le cap du demi-million.

L'enseignement du français progresse aussi, dans une moindre mesure, au rythme de l'accroissement de la scolarisation à tous les niveaux, dans les pays d'Afrique du Nord et du Proche-Orient dont la langue d'enseignement est l'arabe mais qui, toutefois, conservent au français, un statut privilégié dans leur enseignement public.

Dans les pays de l'Union européenne, l'allongement de la durée des études et le soutien apporté par les instances communautaires à l'enseignement de deux langues étrangères profitent au français mais pas autant qu'à l'anglais.

Au-delà des actions en faveur de la promotion du français, les pays francophones d'Europe occidentale doivent poursuivre et intensifier leur appui au multilinguisme, tant au niveau des instances de l'Union européenne que sur un plan bilatéral.

En outre, sur le plan multilatéral, la généralisation d'un véritable multilinguisme bénéficiera au français mais pourra également favoriser l'apprentissage d'autres langues en régression comme l'italien ou à un degré moindre, l'espagnol.

En Europe centrale et orientale, comme dans la péninsule indochinoise, où le français est enseigné mais n'est pas la langue de l'éducation nationale, le développement des filières universitaires francophones et, en amont, des classes bilingues, assure, à un nombre croissant de jeunes, la possibilité de participer à la coopération francophone. Reste à savoir dans quelle mesure l'enseignement du français, en dehors de ces secteurs très privilégiés, conservera ses positions dans l'ensemble des systèmes éducatifs.

C'est également dans le cadre d'un plurilinguisme assumé que l'enseignement du français pourrait freiner son déclin en Amérique latine et aux Etats-Unis (en partenariat avec l'espagnol et le portugais), en Europe du Nord ainsi qu'en Asie (en partenariat avec les langues européennes et en tenant compte de l'importance prise par le japonais).

On n'insistera jamais assez sur l'importance que revêt pour le développement du français, l'obligation d'apprendre une seconde langue étrangère ainsi que la prolongation de la scolarité obligatoire.

D'une manière plus générale, il n'est pas encore possible de prévoir les conséquences qu'aura le développement d'Internet et des technologies de la formation à distance, sur la demande d'apprentissage du français dans les pays où il n'est ni langue maternelle, ni langue seconde.



Il est de la première importance de prendre en considération ces nouvelles technologies pour la diffusion du français : la place qu'il aura dans le monde dépendra en partie de la place qu'il occupera dans ces médias.

3. Pour une nouvelle dynamique de l'enseignement du français

3.1 Pistes d'action

En articulation avec la partie descriptive de cette note, nous nous efforcerons de dégager des pistes de réflexion et des ébauches de solution, adaptées aux spécificités, tant politiques, économiques et sociales qu'éducatives, des pays ou groupes de pays auxquels nous nous attarderons plus particulièrement.

3.1.1 Pays européens

Face à l'offensive anglo-saxonne, le développement du français dans ces pays implique, selon Mme Trupin⁵, la promotion du multilinguisme. En effet, le problème ne réside pas dans l'existence de l'anglais dont tout le monde s'accorde à penser qu'il est incontournable, mais bien dans l'existence de l'anglais comme seule alternative. C'est pourquoi, afin de contrer la menace d'hégémonie que fait planer le développement accéléré de l'anglais, la mise en œuvre d'une politique linguistique francophone, imaginative et dynamique s'impose.

Il convient d'accentuer un effort de coopération, prioritairement dans les établissements publics nationaux des pays européens qui scolarisent la grande majorité des enseignants de français.

Les efforts entrepris par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe visent à inciter l'ensemble des pays européens et notamment ceux d'Europe centrale et orientale à diversifier leur politique linguistique. Sachant, en effet, qu'en première langue, le choix des élèves se porte très majoritairement sur l'anglais, l'enseignement du français ne pourra se développer que dans les pays qui généraliseront l'apprentissage d'une deuxième langue vivante, dans leur système éducatif.

3.1.1.1 Pays d'Europe occidentale

Le multilinguisme

L'hégémonie de l'anglais se maintient dans les pays où le système éducatif ne prévoit l'enseignement obligatoire que d'une seule langue étrangère.

Dans la plupart des pays de l'Union européenne, l'expérience prouve que l'introduction d'une deuxième langue étrangère bénéficie majoritairement au français (c'est le

⁵ TRUPIN, Odette – L'enseignement du français dans les pays d'Europe non francophone. Compte rendu des travaux – Xxiième Assemblée régionale Europe, Bucarest, 14-18 septembre 1998



cas en Espagne qui enregistre 500 000 élèves supplémentaires étudiant le français depuis la généralisation d'une deuxième langue en 1996).

C'est pourquoi, durant la présidence française de l'Union européenne, au cours du premier semestre de 1995, des démarches ont abouti à l'adoption d'une résolution (texte en annexe) en faveur de la généralisation progressive de l'apprentissage de deux langues vivantes dans les systèmes éducatifs et d'un mémorandum qui constitue le premier texte communautaire abordant de manière globale la diversité linguistique de l'Union. Il convient d'associer à ces démarches, les pays d'Europe de l'Est, candidats à l'adhésion à l'Union.

Or, l'instauration du plurilinguisme reflète un coût que de nombreux Etats ne sont pas en mesure d'assumer. C'est donc par un accroissement des moyens mis à la disposition de la coopération linguistique tant bilatérale que multilatérale que l'on pourra mettre sur pied ce multilinguisme.

Pour asseoir leur crédibilité, les pays francophones doivent, eux-mêmes, donner l'exemple. La France, en particulier, s'efforce de pratiquer, dans son système éducatif, ce qu'elle prône sur le plan international. Ainsi, elle a généralisé l'obligation de l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère dans le secondaire, depuis la rentrée scolaire de 1998. Elle a créé des centres de langues dans la plupart de ses universités et surtout, elle a introduit l'initiation à une langue vivante dès l'enseignement primaire, parfois même maternel.

Puisque les facultés d'adaptation et d'initiation permettent à l'enfant de reproduire fidèlement des sons nouveaux et différents, le multilinguisme doit faire son apparition dès le plus jeune âge.

3.1.1.2 Pays d'Europe centrale et orientale

La coopération linguistique

La France dispose, à l'étranger, de réseaux d'établissements d'enseignement du français, gérés par l'Alliance française et l'Agence pour l'enseignement du français à l'étranger. Ces établissements, en raison de leur réputation d'excellence, exercent une forte attractivité dans les pays où ils sont implantés.

Les services français chargés de la coopération linguistique centrent leurs efforts, d'une part sur le maintien de la qualité du personnel enseignant grâce à une sélection rigoureuse et un dispositif exigeant de formation continue. D'autre part, ces services veillent à l'adaptation des enseignements, aux nouveaux besoins suscités par le processus de mondialisation. Il induit, notamment, l'importance accrue des matières telles que l'économie, les nouvelles technologies de la communication, etc. ainsi que de l'apprentissage du français.

De manière prioritaire, il importe que la coopération linguistique conforte son appui à l'enseignement du français dispensé par les établissements publics nationaux des pays concernés. Or, dans ce domaine, la priorité a longtemps été réservée à l'Afrique francophone. Tout en maintenant cet effort, il est également nécessaire de privilégier l'Europe et surtout les pays d'Europe centrale et orientale, au moment où ceux-ci vivent un processus historique d'intégration à l'Union européenne.



La contribution de la coopération linguistique à la formation, tant initiale que continuée, des professeurs de français, langue étrangère, se révèle fondamentale. En effet, en Europe de l'Est, la demande d'enseignants de langues "occidentales" et donc du français, s'est notablement accrue depuis la chute du régime soviétique et de son ouverture vers le monde extérieur.

La multiplication des actions destinées à améliorer la formation continue, constitue une réponse adaptée aux bouleversements politiques récents dans les pays de l'Est. Or, les financements importants exigés par ces réformes ne pourront être obtenus sans le concours des pays francophones. Parmi les actions envisageables, figurent notamment l'organisation de sessions de remise à niveau des enseignants de français et celles de séminaires spécialisés. De plus, la disponibilité de formateurs et de personnel didactique se révèle également utile.

Des stages dans des universités françaises ou situées dans d'autres pays francophones, devraient être proposées à un plus grand nombre d'enseignants.

Pour l'enseignement primaire et secondaire, il faudrait réfléchir à la diversification de l'offre de matériel pédagogique en français (notamment, les livres, les logiciels, les jeux de base, etc.). De même, pour l'enseignement universitaire, se pose le problème de la traduction d'ouvrages scientifiques de références.

Structures d'enseignement bilingue

Des structures d'enseignement bilingue sont implantées dans certains collèges et lycées nationaux d'une dizaine de pays européens. Elles scolarisent 10 000 élèves dans 115 établissements de l'Europe de l'Est. Selon les cas, l'intégralité des programmes scolaires ou une partie seulement sont enseignés en français.

Ces structures suscitent un net engouement en Europe de l'Est où elles forment une élite francophone. Nous pourrions oeuvrer à l'extension du bénéfice de ces structures à une plus large couche de la population.

Enseignement supérieur francophone

L'attractivité de l'enseignement supérieur dans les pays où le français est langue d'enseignement doit être renforcée auprès des états ou pays non francophones, notamment par l'amélioration des systèmes de bourses d'étude et des procédures d'obtention des visas pour les étudiants.

Des actions de promotion de l'enseignement supérieur doivent également être menées dans les pays qui n'ont pas le français comme langue d'enseignement.

Par ailleurs, une meilleure politique d'équivalence des diplômes favoriserait la mobilité dans les échanges entre les universités européennes.



Environnement francophone

L'Europe, tout comme d'autres régions du monde, est actuellement confrontée à un risque majeur d'uniformisation culturelle, induit notamment par le développement des technologies qui favorisent la mondialisation des échanges. Les conséquences de la généralisation d'une seule langue de communication dans l'espace européen seraient désastreuses.

Dans sa recherche d'une politique linguistique au niveau institutionnel, l'Europe a compris que la réalisation de son objectif économique impliquait le respect de la diversité de ses composantes, considérée comme sa principale richesse.

L'efficacité de l'enseignement du français en Europe et son impact sur les populations locales sont étroitement liés à l'existence d'un environnement francophone dynamique. Un tel environnement peut être créé d'une façon moins traditionnelle, par exemple en intensifiant la coopération entre partenaires francophones. Ainsi, des milliers de Polonais, Bulgares, Tchèques allaient et vont encore travailler ou enseigner dans les pays arabes, faisant naître une vraie tradition familiale francophone.

D'autre part, il paraît utile d'intensifier la coopération entre les pays francophones membres de l'Union Européenne et les PECO en ce qui concerne la participation à des projets communs aux programmes européens (Socrates, Erasmus, Leonardo da Vinci II, jumelages, etc.). On peut donner d'autres exemples dans le même sens, mais, sans aucun doute, c'est l'approche la plus "éloquente" pour une motivation francophone.

3.1.2 Pays d'Afrique subsaharienne

Dans les états multilingues d'Afrique, la priorité sera accordée à l'accès à la scolarisation et à la modernité. Toutefois, un premier constat s'impose : les systèmes éducatifs des pays du Sud sont sinistrés. Quelle que soit la part du budget que ceux-ci consacrent à l'éducation, ils n'ont pas les moyens de répondre aux besoins énormes d'une population scolaire en perpétuelle croissance.

Comme le disait déjà Francis Mahieux en 1976 : "L'apprentissage du français n'a de sens pour la jeunesse francophone du Sud que dans la mesure où la connaissance de cette langue permet à cette jeunesse de se former, de se perfectionner, de travailler avec efficacité et de mieux vivre. Le temps béni où le jeune Africain apprenait la langue de Molière parce qu'elle était belle, parce qu'elle lui permettait d'obtenir un diplôme et de trouver un emploi dans la fonction publique, ce temps béni est révolu. Aujourd'hui, le jeune Africain attend de la pratique du français qu'elle lui permette d'appréhender les connaissances théoriques et pratiques, d'acquérir les savoir-faire dont il a besoin pour travailler efficacement.

Autrement dit, à côté de l'enseignement du français, langue véhiculaire, à côté de l'enseignement en français des connaissances fondamentales (...), le français doit devenir une langue de développement. Nous en sommes loin ..."

⁶ Commission de l'Éducation, de la Communication et des Affaires culturelles de l'APF, juillet 1997, Luxembourg



Une question se pose à nous : comment la masse grandissante des non-scolarisés et des déscolarisés peut-elle apprendre le français ? Devant l'échec d'une école devenue exsangue, il faut imaginer, pour la diffusion du français, des solutions novatrices.

A l'époque de la colonisation, les puissances européennes ont imposé la langue de la métropole et cette solution élitiste est loin de s'être révélée satisfaisante. Par ailleurs, la prétendue incapacité des langues endogènes à remplacer le français à l'école primaire, pour des raisons pédagogiques, a été réfutée depuis lors. Nous pourrions le constater grâce à la description des expériences que nous évoquons ci-après.

Articulation des langues en présence dans le système scolaire

La maîtrise de la langue maternelle est loin d'être un obstacle à l'apprentissage ultérieur d'une seconde langue. Au contraire, elle facilite celui-ci si l'articulation est bien conçue.

L'expérimentation de la pédagogie convergente au Mali⁷, résolument dirigée vers le bilinguisme, constitue une synthèse originale des courants modernes de psycho-linguistique, de socio-linguistique et de psychopédagogie. Cette pédagogie part de l'idée que l'appropriation de l'écrit en langue maternelle détermine tous les apprentissages ultérieurs.

L'introduction de la langue française n'est souhaitable que lorsque les comportements les plus importants ont été acquis dans la langue maternelle. La pédagogie convergente accorde la première importance à la méthodologie de la première langue qui est la seule susceptible de développer chez l'apprenant les comportements et aptitudes favorables à tous les apprentissages.

L'élaboration des principes de la pédagogie convergente est le résultat des recherches et d'expérimentations poursuivies depuis 1967. La collaboration avec l'ACCT depuis 1979 ainsi que les sessions méthodologiques à propos du français en milieu multilingue d'Afrique ont permis aux chercheurs du CIAVER⁸ d'approfondir leur connaissance du multilinguisme africain et d'affiner leurs hypothèses méthodologiques.

La méthodologie convergente d'apprentissage d'une langue nationale et d'une langue européenne peut amener à un *bilinguisme fonctionnel*, dans le respect de la fonction de chacune des langues. En outre, la pédagogie convergente préconise d'accorder la première importance à la méthodologie de la langue maternelle. Elle recommande l'ouverture de l'école vers le monde extérieur tout en introduisant le travail manuel dans les activités de la classe. Elle envisage également que le cursus scolaire prévoie la poursuite de l'apprentissage de la langue nationale à côté de la langue européenne pendant toute l'école fondamentale.

Bref, l'expérience du Mali revêt une importance capitale pour les pays d'Afrique subsaharienne et la pédagogie convergente représente une étape importante dans la

⁷ ACCT et CIAVER – L'expérimentation de la pédagogie convergente au Mali. Table ronde du 30 septembre au 4 octobre 1991, Bamako

⁸ Centre international audiovisuel d'études et de recherches (CIAVER)



construction d'une école primaire bilingue. Elle vise aussi des applications utiles à l'insertion sociale et à la vie quotidienne, professionnelle et démocratique⁹.

Plusieurs évaluations ont été réalisées qui, toutes, se révèlent globalement positives, notamment parce que les écoles bilingues ont vu décroître, considérablement, le taux de redoublement. Parmi les principaux problèmes qui restent à surmonter, deux méritent d'être mentionnés :

- a) le matériel didactique insuffisant en quantité et en qualité,
- b) le manque de motivation des populations : au village, on ne voit pas tellement l'utilité de l'école.

Dans les pays d'Afrique où le français est une langue seconde ou tierce, il convient d'envisager une refondation complète de l'enseignement des langues en présence.

A cet égard, le "*Programme minimum commun de français langue seconde pour l'école élémentaire*" (PMC) réalisé à l'initiative de la Confemen en 1994, dans le prolongement de l'enquête sur les besoins langagiers (Confemen, 1991) mérite une attention particulière.

C'est la première fois qu'une équipe internationale, à majorité africaine, propose un programme de français cohérent. Certaines de ses caractéristiques générales doivent être soulignées.

D'abord, le projet se présente comme un programme minimum commun et peut être adapté par chaque pays à son contexte particulier. Ensuite, l'enquête préalable auprès des élèves, des maîtres et des parents a placé, sur le même pied, le français, langue seconde et les langues vernaculaires. L'approche méthodologique de ce programme est adaptée à l'apprentissage d'une langue seconde.

La langue est envisagée comme outil de communication et comme moyen d'apprentissage des autres disciplines scolaires. Et enfin, l'autonomie de l'enseignant est respectée dans la mesure où il est invité à produire lui-même ses instruments de travail.

Dans neuf pays africains, la Confemen, avec l'appui de l'ACCT a mené une enquête sur les besoins langagiers¹⁰. Cette étude comparative a mis en évidence la nécessité d'une approche globale de l'acte éducatif. Elle a souligné également la possibilité d'envisager un programme de français ayant un tronc commun pour l'ensemble des pays étudiés.

⁹ M. WAMBACH – Centre international audiovisuel d'études et de recherches (CIAVER)

¹⁰ Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant en commun l'usage du français (CONFEMEN), Etude comparative des besoins langagiers et des centres d'intérêt en français et en langues nationales chez les élèves de l'école primaire : Burkina-Faso, Congo, Guinée, Mali, Centrafrique, Sénégal, Togo, Tchad, Zaïre, Rapport final, Paris : Agence de coopération culturelle et technique. Dakar : Secrétariat technique permanent de la CONFEMEN, s.d. (1991)



L'un des principaux constats à tirer de l'enquête est qu'un programme scolaire, au sens traditionnel du terme, ne suffit pas à assurer un enseignement efficace des langues. L'apprentissage d'une langue devrait mieux prendre en compte les goûts, les aptitudes et les motivations des jeunes apprenants. Le curriculum d'enseignement ou d'apprentissage d'une langue seconde doit absolument tenir compte de la langue maternelle des élèves, que celle-ci soit enseignée ou non à l'école. Et enfin, la mise en œuvre des programmes d'enseignement des langues en général et du français, langue seconde en particulier, exige que les enseignants reçoivent une formation adaptée. Il serait souhaitable qu'ils aient une connaissance plus objective du milieu où vivent leurs élèves pour mettre en œuvre une pédagogie centrée sur l'apprenant.

L'étude de Jean-Marc Bernard sur le cas de la Côte d'Ivoire¹¹ amène, par contre, des données factuelles susceptibles d'éclairer la perception du multilinguisme en Afrique subsaharienne.

La première implication du multilinguisme tel qu'il existe en Côte d'Ivoire réside dans le fait que pour la majorité des élèves, la langue d'enseignement n'est pas leur langue maternelle. Dès lors, un problème linguistique se pose dès les premières années de l'école primaire puisque les élèves apprennent à maîtriser une langue qui n'est pas celle de leur parents et que certains n'utilisent jamais en dehors de l'école. Il est donc légitime de s'interroger sur l'existence d'un "handicap" consécutif à la pratique linguistique au début de l'école primaire. Les enfants qui ne parlent pas le français chez eux ont certainement besoin d'un temps d'apprentissage plus long pour l'appréhension d'une langue qui leur est étrangère. Cet argument est souvent utilisé en faveur de l'enseignement initial dans la langue maternelle.

Toutefois, le contexte de pluralisme linguistique soulève une question : ce contexte n'est-il pas source d'inégalité entre les élèves ? Ceux qui utilisent le français au domicile familial ne sont-ils pas favorisés ? D'autre part, les élèves scolarisés dans des zones rurales où l'utilisation du français se limite à l'enceinte scolaire ne sont-ils pas défavorisés, eux aussi, à leur entrée à l'école primaire par rapport aux élèves des zones urbaines où la pratique du français est plus courante ? Les scores moyens aux tests de début d'année montrent que les élèves des classes situées dans des zones rurales ont un niveau en français inférieur à celui des élèves des autres classes.

A la lumière des résultats de cette étude, il apparaît que la maîtrise de la langue d'enseignement est un élément majeur dans le processus global d'acquisition en deuxième année de cycle primaire, en Côte d'Ivoire. L'idée majeure serait d'introduire au niveau des premières années de cycle primaire, des langues africaines qui s'articuleraient avec les langues d'enseignement actuelles. Ainsi, les élèves suivraient, durant les deux ou trois premières années d'école primaire, un enseignement en langue africaine puis enchaîneraient dans une autre langue d'enseignement d'origine européenne.

Les débats autour de l'enseignement des langues dans les systèmes éducatifs foisonnent parce que la dimension linguistique représente une composante fondamentale de la dimension culturelle. Or, le principal obstacle à franchir pour l'école africaine consiste à dépasser l'opposition quasi systématique entre l'école et le milieu de vie de l'élève.

¹¹ BERNARD, J.-M., Langues régionales, langue officielle et langue d'enseignement. Les enjeux des premières années de l'école primaire. Le cas de la Côte d'Ivoire, s.d.



N'oublions pas que les langues africaines ont une longue tradition orale et que le multilinguisme prévaut sur le continent africain depuis des siècles.

L'avenir du français, dans cette région du monde comme ailleurs, réside en grande partie dans la capacité du projet francophone de s'approprier la logique du multilinguisme. Dans l'espace francophone, le français doit être promu comme une langue "partagée", ainsi que le souligne le professeur Raymond Renard¹².

Il apparaît indispensable de mettre en place des structures minimales de scolarisation initiale dans la langue du milieu, afin d'assurer à l'enfant un développement le plus harmonieux possible en tenant compte de son environnement culturel. D'ailleurs, la scolarisation dans la langue du milieu développe un sentiment de sécurité linguistique et elle favorise l'apprentissage d'une deuxième langue ouvrant sur la modernité.

Les décideurs doivent reconnaître d'une part, la pertinence d'un projet pédagogique basé sur l'articulation de l'enseignement du français sur les langues nationales et d'autre part, l'utilité de la promotion de celles-ci. Ceci implique de se préoccuper non seulement de l'enseignement des langues partenaires mais aussi de mettre en place un apprentissage du français mieux approprié à son statut de langue seconde ou de langue d'accès à la modernité et à la culture universelle.

La bonne maîtrise intellectualisée de la langue maternelle permet de mieux aborder l'apprentissage de la langue seconde, en l'occurrence, le français. Il en résulte, aussi, l'élaboration de manuels et d'outils didactiques mieux adaptés au milieu. Et enfin, s'impose un soutien à la création de structures éditoriales capables de publier des manuels et des guides pédagogiques dans les langues nationales, qui soient mieux adaptés au milieu africain.

"A l'heure où la refondation des systèmes éducatifs des pays francophones est à l'ordre du jour et compte tenu des situations souvent dramatiques d'échec des systèmes en place, la relance du débat sur les langues nationales et l'enseignement s'impose, et ce à un niveau plus élevé que celui des techniciens"¹³.

Nous nous référons, ici, à l'analyse du Haut Conseil de la Francophonie dont la pertinence vient appuyer notre propos :

"{...} la préparation technique, dans beaucoup de pays francophones du Sud, est loin d'être terminée ; la volonté politique de passer à la phase d'exécution n'existe pas encore partout en Afrique. Pour ces raisons, il n'est de l'intérêt de personne d'improviser dans ce domaine et de courir le risque d'un échec {...} A l'heure actuelle, on peut estimer qu'il convient de veiller à ce que, par sa méthodologie, l'enseignement du français - qui a, dans la plupart des pays africains, un statut de langue officielle et donc essentiellement formel (enseignement d'abord, mais aussi administration, tourisme, relations diplomatiques, etc.) - n'aboutisse plus à le mettre en concurrence avec les langues africaines, mais bien en complémentarité avec celles-ci. Le français, langue d'origine étrangère, n'a pas, en Afrique francophone, le statut d'une langue étrangère. C'est bien là que réside et sa spécificité et la difficulté de son enseignement".

¹² RENARD, Raymond – Une éthique pour la Francophonie, Paris, Didier Erudition, 2000

¹³ Haut Conseil de la Francophonie, Rapport, 1999



La mise en œuvre du contrat de partenariat et de solidarité culturelle implique naturellement l'affirmation du rôle du français en tant qu'élément fédérateur. Les deux aspects, plurilinguisme et français, langue de "partage" s'équilibrent au lieu d'être antagonistes.

L'expérience contrastée de l'enseignement du français en Afrique noire démontre à suffisance que la deuxième langue risque moins d'être rejetée si son apprentissage s'appuie sur le tremplin constitué par la maîtrise de la langue du milieu.

Particulièrement en Afrique, le français ne peut plus être réservé à une élite clairsemée. Tout doit être mis en œuvre pour qu'il soit introduit dans le système éducatif de façon précoce, mais sur des bases solides et avec des moyens appropriés, classiques ou autres. Nous le verrons plus loin.

Nous tenons à saluer ici la qualité de la contribution du Professeur Renard à l'analyse du multilinguisme des pays africains. Nous nous en sommes inspirés d'autant plus largement que nous y souscrivons sans réserve.

3.2 Rôle de pays francophones à l'étranger

3.2.1 La France

La France a une responsabilité particulière dans la préservation du plurilinguisme au niveau mondial où la tendance au monolinguisme anglophone se précise. Et selon Claude Hagège, "si aujourd'hui, la France peut être convaincante en mettant au service du monde entier sa langue, c'est, en effet, parce qu'elle est un des rares pays, avec l'Espagne et le Portugal dont la langue a connu des périodes de rayonnement international"¹⁴.

Les organismes sur lesquels la France s'appuie pour l'apprentissage du français à l'étranger sont notamment l'Alliance française et l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger).

L'Alliance française

Présente dans 138 pays à travers un réseau de plus de mille associations de droit local, l'Alliance française apporte à la Francophonie l'originalité d'un mode de fonctionnement inséré dans la société civile. Ce réseau établi depuis fort longtemps en Europe occidentale, dans les Amériques, en Asie et en Afrique anglophone, s'est développé ces dernières années par la création d'Alliances dans de nombreux pays francophones d'Afrique où elles offrent un complément de formation par rapport aux systèmes scolaires locaux. C'est le cas, par exemple, de Djibouti, de la République centrafricaine, de la Côte d'Ivoire et de la Mauritanie. Des Alliances se sont également implantées dans de nombreux pays d'Europe occidentale.

¹⁴ "Une certaine manière de concevoir et de dire le monde". Entretien avec Claude Hagège. Coopération, n° 26, 12/1996



Les effectifs d'étudiants avoisinent désormais les 400 000 pour l'ensemble du réseau (20 000 en Inde par exemple), l'enseignement étant dispensé par plus de 4 000 professeurs, le plus souvent nationaux, qui bénéficient de formations spécifiques, sur place ou en France.

La plupart des Alliances doivent faire face à une très forte demande qu'elles ne peuvent pas toujours satisfaire. Cet engouement s'explique par l'image du français, langue utile, parlée dans une cinquantaine de pays membres de la Francophonie.

Au cours de ces toutes dernières années, de nombreuses Alliances françaises ont porté leurs efforts sur l'informatisation de leurs services et la création d'un site Internet. Dans le domaine de la pédagogie, l'accent a été mis sur un partenariat avec les institutions éducatives locales et sur l'enseignement du français.

L'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)

L'Etat apporte son concours aux établissements scolaires français à l'étranger par l'intermédiaire d'un établissement public national, à caractère administratif, l'AEFE (Agence pour l'Enseignement français à l'Etranger).

L'AEFE a pour mission d'assurer aux enfants de nationalité française qui résident à l'étranger un service public d'éducation mais aussi de "faire rayonner le français auprès des élites étrangères et de contribuer au renforcement de la coopération entre les systèmes éducatifs français et étrangers".

D'autre part, l'AEFE doit également assurer la maîtrise de la langue française et en faire un outil de communication dépassant le cadre de la classe ou de l'établissement. Ceci concerne tout autant, les élèves qui ont le français comme langue maternelle et qui vivent très souvent dans un contexte linguistique non francophone, que les élèves dont la langue maternelle n'est pas le français et qui doivent tirer le meilleur bénéfice d'une scolarisation dans les établissements à programme français.

Dans cette perspective, l'usage de la langue française dans la vie scolaire et extra-scolaire, doit être privilégié.

3.2.2 La Communauté française de Belgique

Le Commissariat général aux Relations internationales (CGRI) a mis en place différents programmes d'envoi d'enseignants de français à l'étranger, soit un total de 150 postes, pour les pays du Nord.

Il s'agit, soit de lecteurs dans l'enseignement supérieur, soit d'assistants de langue dans le secondaire.

Pour les pays du Sud, l'envoi de formateurs s'effectue par l'APEFE (Association pour la Promotion de l'Education et de la Formation à l'Etranger) et concerne partiellement des professeurs de langue et de littérature (150 professeurs).



Leur mission consiste à dispenser des cours de langue et de littérature françaises de Belgique et des cours de français de spécialité de haut niveau principalement dans les universités ou dans les Ecoles de Traducteurs-Interprètes.

3.2.3 Le Québec

Depuis les années 80, dans le cadre de l'entente Canada-Québec sur les langues officielles, le ministère de l'Éducation du Québec participe à différents programmes qui visent notamment l'apprentissage du français chez les non-francophones : le Programme des monitrices et moniteurs de langues officielles, le Programme de bourses d'été de langues et le Programme de bourses d'été de langues pour les francophones hors Québec.

Le ministère mène également ses propres programmes d'échanges d'assistants de langue avec différents pays, notamment le Royaume-Uni et l'Allemagne. Ainsi, les étudiants inscrits dans les universités québécoises, particulièrement en formation des maîtres, ont la possibilité de séjourner pendant une année dans une autre province canadienne ou dans les pays étrangers partenaires, pour agir à titre d'assistants d'enseignants de français dans des établissements du primaire, du secondaire ou du post secondaire.

Le Programme pour l'internationalisation de l'éducation québécoise, créé en 1999, permet dorénavant de soutenir financièrement les programmes d'échanges d'assistants de langue existants et d'en développer de nouveaux, particulièrement avec les États américains et les pays d'Amérique latine.

Le caractère obligatoire de l'enseignement du français langue seconde ainsi que le recours à de nombreux modèles d'organisation de l'enseignement du français, dont les classes d'immersion, ont permis au ministère de l'Éducation et aux établissements québécois de développer une expertise fort importante en matière d'enseignement du et en français langue seconde.

Les établissements d'enseignement supérieur et leurs écoles de langues accueillent chaque année un grand nombre d'étudiants et d'enseignants étrangers. En collaboration avec les universités, le ministère des Relations internationales organise chaque été des stages de perfectionnement en français, qui sont offerts aux professeurs latino-américains, antillais et espagnols.

3.3 Rôle de l'Agence universitaire de la Francophonie

L'Agence universitaire a pour mission de contribuer à la construction d'un espace universitaire francophone en étroite partenariat avec ses principaux acteurs : les établissements, les enseignants, les chercheurs, les étudiants ainsi que les États et Gouvernements contributeurs.

Parmi les objectifs qui justifient l'existence de l'Agence universitaire figure le caractère proprement linguistique du projet de la Francophonie universitaire. La langue française est un outil privilégié de coopération qui doit continuer à s'exprimer dans la recherche comme dans l'enseignement supérieur.



L'Agence universitaire a également pour mission de promouvoir l'utilisation massive du français dans les nouvelles technologies de l'information, de la communication ainsi que de l'enseignement, plus particulièrement l'enseignement à distance. Elle doit contribuer à faire fructifier les qualités d'invention de la langue française ainsi que l'expression de ses solidarités avec les autres langues. Cette affirmation d'une francophonie tournée vers le multilinguisme contribue à la promotion de la diversité linguistique et culturelle souhaité par le Sommet de Moncton en 1999.

En outre, l'Agence universitaire a mis sur pied différents programmes dont l'un s'intitule "Langue française, Francophonie et diversité linguistique". Ce programme couvre notamment les domaines suivants : la description et l'analyse de l'état de la langue française dans les différentes aires géographiques de la Francophonie, en liaison étroite avec les autres langues pratiquées, puis, les modalités d'acquisition du français, langue seconde, à travers le monde et surtout la promotion de l'enseignement du français et de l'enseignement du français au niveau universitaire.

Par ailleurs, l'Agence universitaire a prévu un "réseau d'observation de la langue" qui est en cours de construction. Il est axé sur la recherche et l'échange de documentation. Son objectif est d'apprécier l'offre et la demande de francophonie. Il permettra également, à terme, d'analyser la place des langues les unes par rapport aux autres, et principalement, la position du français dans le multilinguisme international.

L'Agence universitaire propose un outil d'analyse capable d'observer de manière scientifique la place du français dans le monde d'aujourd'hui et d'en percevoir les variations de manière fiable, en se fondant sur des données mesurables et quantifiables, qui seront actualisées régulièrement. L'étude permettrait aussi d'apprécier la situation respective des langues, en particulier celle du français, en fonction de leur utilisation réelle, notamment dans les domaines de l'école et de l'université.

4 Autres vecteurs d'apprentissage du français

Il apparaît urgent de s'interroger sur les autres moyens d'apprentissage du français pour la masse grandissante des non-scolarisés et des déscolarisés des pays francophones africains. En effet, devant les carences d'une école sinistrée, il s'agit d'imaginer des solutions novatrices en matière de diffusion et d'apprentissage du français. Tout doit être mis en œuvre pour que celui-ci, traditionnellement réservé à l'enseignement, puisse s'appuyer sur d'autres vecteurs.

Les différents opérateurs extérieurs à l'école relèvent essentiellement du secteur des médias audiovisuels et de celui des nouvelles technologies de l'information.

4.1 Le secteur audiovisuel



On sait depuis longtemps que l'école n'est pas nécessairement le lieu idéal pour l'apprentissage des langues. Cette constatation ne vaut pas seulement pour l'Afrique mais également pour les autres continents.

Les moyens audiovisuels de masse (bandes dessinées, télévision et radio) contribuent à créer un environnement francophone de qualité qui suscite le besoin d'apprendre la langue française.

TV5, la chaîne francophone multilatérale en est l'exemple concret. Elle jouit d'un statut réellement international par sa diffusion et la participation de cinq gouvernements et de dix chaînes à sa gestion, à son financement et à ses programmes.

Aujourd'hui, TV5 joue un rôle pédagogique indéniable auprès des professeurs de français et des élèves apprenant la langue française. De par sa mission internationale, TV5 dispose de sources multiples (françaises, africaines, québécoises, belges, suisses) qui donnent une grande richesse à ses ressources documentaires.

L'objectif majeur de la chaîne francophone est de développer l'utilisation de ses émissions en milieu scolaire dans toute la Francophonie.

La force de TV5 en tant qu'outil pédagogique est illustrée par le pluralisme des sources autant que par la variété des émissions qu'elle propose, fondées en grande partie sur le rapport enseignants-élèves et l'interactivité dans l'apprentissage de la langue française.

TV5 a déposé à Hanoï un plan d'action. Ce plan propose que la chaîne soit, idéalement, mise à la disposition des pays francophones du Sud au travers d'actions régionales et puisse intervenir dans la formation de formateurs à travers le monde.

Robert Chaudenson, linguiste, professeur à l'Université de Provence, souligne qu'à l'inverse de l'école, plus l'audiovisuel concerne les gens, moins il est coûteux. L'espace audiovisuel est économiquement rentable et efficace pour la gestion du plurilinguisme. Dans les pays du Sud de l'espace francophone, l'audiovisuel touche la majorité des exclus de l'école. R. Chaudenson réclame, par ailleurs, des dessins animés pour les enfants ainsi que des séries romanesques pour les adolescents et les adultes¹⁵.

Les différentes télévisions francophones disposent certainement de productions valables et adaptables au contexte africain. Des fictions attrayantes et fidélisantes s'adresseraient aux populations de l'espace francophone qui, écartées d'un système scolaire peu adapté, n'en désirent pas moins s'approprier la langue d'ouverture sur le monde moderne.

Il nous paraît également utile de réaliser des transpositions de séries francophones en langues endogènes accompagnées de sous-titres en français. Ces séries pourraient apparaître comme des instruments privilégiés de l'apprentissage du français en dehors de l'école.

Les ressources offertes par les médias audiovisuels (non seulement la télévision mais aussi la radio) constitueraient une alternative intéressante et complémentaire pour l'apprentissage du français dans les pays du Sud, en particulier pour certains publics qui échappent en tout ou en partie à la scolarisation.

¹⁵ Langues et développement, n° 44, 1999



4.2 Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC)

Les pays francophones ont-ils suffisamment tenu compte des changements potentiels induits par la progression du rôle joué par les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le monde ?

Toujours est-il que pratiquement tous les pays francophones, y compris les plus démunis, ont mis en place des structures de suivi des NTIC et ont défini une stratégie nationale de leur développement et de leur implantation dans le pays.

Ainsi, en 1997, le CIIFFAD (Consortium International Francophone de Formation à Distance) a collaboré au Réseau africain de formation à distance (Résafad) mis en place par le Ministère français de la coopération. Quatre centres africains de formation à distance (Burkina Faso, Guinée, Mali et Togo) travaillent en réseau et à distance. Les concepteurs de documents pédagogiques échangent leurs travaux, reçoivent des informations et des conseils par voie télématique. Les cours ainsi composés sont utilisés pour une formation par correspondance.

Le dispositif sera étendu progressivement à d'autres pays et les centres de formation à distance disposeront d'une capacité d'échange et de concertation, de tutorat et de conseil indispensables à la mise en œuvre des programmes de formation.

Il n'est pas inutile de rappeler que la formation à distance sous les auspices de laquelle fonctionnait le CIIFFAD relève pour partie de l'Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF). Celui-ci est une création originale, un outil qui permet à l'Agence de la Francophonie de soutenir le développement de nouvelles technologies dans divers domaines.

Le rôle qu'Internet jouera comme vecteur d'apprentissage du français n'est pas encore précisé. On peut toutefois prévoir, en ce début du XXI^{ème} siècle, que la création de sites francophones sur le réseau Internet, contribuera à la consolidation des éléments de l'environnement francophone sans lesquels l'enseignement du français demeurerait trop abstrait.

5 Le français dans les relations internationales

Si le français dépasse son statut de langue de culture, il peut s'imposer comme langue de communication internationale et par conséquent à se faire respecter dans les organisations et les relations internationales.

La francophonie doit certes défendre un plurilinguisme qui préserve la position qu'elle est en droit d'occuper, compte tenu du poids des cinquante Etats qui la composent (le quart des "Nations Unies") tout en se montrant solidaire des groupes constitués autour des autres grandes langues. Il ne s'agit pas de tomber dans le piège d'une politique d'affrontement avec l'anglo-américain, mais de veiller au respect des règles et des conventions.



A cet égard, on appréciera la mise en œuvre relativement récente, par l'Agence Intergouvernementale, d'un projet datant de 1997 qui vise à constituer une réserve de candidats francophones préparés au travail dans les organisations internationales.

Le Sommet de Moncton, en septembre 1999, a permis aux instances francophones d'insister sur l'importance des actions mises en œuvre dans le cadre du plan d'urgence pour la relance du français dans les organisations internationales, décidé lors du Sommet de Hanoï en 1997.

Toutefois, l'anglais reste la langue dominante de travail au Nations Unies (ONU) et la communication, écrite et orale, s'y effectue essentiellement dans cette langue. La quasi totalité des pays francophones a demandé au secrétariat de communiquer en français, à l'exception des missions de Bulgarie, d'Égypte et du Vietnam qui ont choisi l'anglais. À l'inverse, en Amérique latine, l'Argentine et le Brésil ont fait le choix du français.

Par ailleurs, au sein de l'Union européenne, il faut refuser de se résigner au recul du français. En effet, la consolidation de son rôle comme langue officielle et plus encore comme langue de travail de l'Union est la condition impérative du maintien d'une vision pluraliste de l'Europe. Si l'usage du français continuait à s'estomper, celui-ci perdrait un des fondements importants de son influence dans les autres organisations internationales et sur la scène mondiale.

Si le statut et la place du français restent solides dans les réunions formelles et les textes officiels de l'Union, son rôle de langue de travail tend à s'éroder fortement. On déplore, en particulier, une diminution de son usage comme langue de première rédaction des documents de travail.

La perspective d'élargissement de l'Union aux pays d'Europe centrale et orientale constitue un des enjeux majeurs pour le statut du français.

6 Conclusions

Le français se voit contester un statut longtemps privilégié, étant donné la progression de l'anglo-américain, langue de la plus grande puissance économique du monde. La seule réponse valable à cette évolution réside dans une éducation plurilingue.

À l'ouverture du X^{ème} Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français, en juillet 2000, M. Boutros Boutros-Ghali a affirmé : "Il ne s'agit pas de défendre le français pour le français, mais bien de dessiner un projet de société avec le plurilinguisme et la diversité culturelle comme principes d'action".

Une langue, c'est bien plus qu'un simple ensemble de sons, de caractères, de mots et de grammaire. Une langue contient la mémoire collective d'une communauté, les valeurs et



les traditions d'un peuple. Son existence est le signe de distinction le plus évident de toute culture.

Au fil des siècles, le français n'a pas seulement été la langue d'une élite culturelle : il a exprimé les principes des droits de l'homme, de la liberté, de la fraternité.

Aujourd'hui, le danger d'un « choc des civilisations » est réel : la preuve en est le conflit qui s'est ouvert au début de ce troisième millénaire, où il ne s'agit plus de conquérir un territoire mais plutôt de défendre le droit à l'existence de chaque culture et de chaque civilisation.

En ce moment, le français - et plus généralement la Francophonie -, sont à même d'exprimer et de nourrir des valeurs de partage entre des communautés et des peuples différents, mais unis par une langue commune ainsi que par un idéal partagé de démocratie, de paix et de liberté.

C'est dans cette perspective que nous nous inscrivons. En effet, au fil de cette note, nous avons découvert, en filigrane de toutes les situations décrites, que le plurilinguisme répondait de la façon la plus adaptée à tous les cas de figure et qu'il constituait la meilleure approche de l'apprentissage du français.

Nous sommes persuadés que, c'est dans un esprit de partage que la Francophonie doit mettre en œuvre un enseignement du et en français, langue seconde, tout en l'inscrivant dans un plurilinguisme capable d'intégrer la langue du milieu, aussi harmonieusement que possible, dans le système scolaire, en priorité.

Nous laisserons au linguiste Claude Hagège le soin de conclure : «Quant au fait que le combat pour le français sert la cause du multilinguisme, si la preuve est faite, à travers le succès de l'entreprise francophone, qu'une langue est en mesure de présenter un autre choix que l'anglo-américain, alors du même coup, elle aura témoigné pour les autres langues. Celles-ci ne peuvent être que bénéficiaires des revendications du français en faveur du multilinguisme.¹⁶ »

¹⁶ «Une certaine manière de concevoir et de dire le monde » - Entretien avec Claude Hagège. Coopération n° 26, 12/1996



7 Annexes

Annexe 1

Si on compare les données de 1998 à celles de 1994	Sénégal : + 150 000 (1 100 000 dont 875 000 de 6-14 ans)*
ce nombre régresse en :	Mali : + 350 000 (925 000 dont 746 000 de 7-13 ans, soit 86 %)
République Démocratique du Congo : - 500 000 (5 500 000 dont 4 500 000 de 6-12 ans)*	Togo : + 115 000 (899 000 dont 762 000 de 6-12 ans, soit 80 %)
Cameroun : - 300 000 (2 200 000 dont 1 800 000 de 6-12 ans)*	Bénin : + 210 000 (880 000 dont 722 000 de 5-16 ans, soit 77 %)
Burundi : où le taux de scolarisation a baissé en raison des violences depuis 1993 et de l'embargo depuis 1996	Tchad : + 210 000 (687 000 dont 591 000 de 6-14 ans, soit 75 %)
Progresse en :	Niger : + 120 000 (565 000 dont 464 000 de 7-16 ans, soit 87,5 %)
Côte-d'Ivoire : + 300 000 (2 250 000 dont 1 760 000 de 6-11 ans, soit 92 %)	Centrafrique : + 20 000 (385 000 dont 350 000 de 6-11 ans, soit 97 %)

* Lorsque les pourcentages n'apparaissent pas, c'est parce que nous ne disposons pas du nombre total de scolarisés.

Annexe 2

En Centrafrique, l'enseignement bilingue a affectivement été expérimenté de 1974 à 1976 dans quelques écoles pilotes en milieu rural. Les résultats étaient très satisfaisants. Mais cette expérience a dû tourner court pour plusieurs raisons d'ordre politique, pédagogique et psychologique : les enseignants n'étaient pas formés pour cet enseignement de type nouveau, les parents d'élèves n'étaient pas suffisamment sensibilisés, les manuels scolaires n'étaient édités que pour les deux premières années du primaire et le Gouvernement n'avait pas défini le statut social de la langue de cet enseignement, c'est-à-dire toute possibilité de promotion sociale offerte à toute personne ayant fait des études en langue locale. Depuis lors, aucune expérience de l'enseignement bilingue n'a été tentée dans les écoles publiques centrafricaines à l'exception de l'alphabétisation fonctionnelle destinée aux adultes.



Annexe 3

Au Burkina Faso : centres de préapprentissage ;

Au Mali : nouvelles écoles fondamentales et centres d'éducation pour le développement financés et gérés par les familles ;

Au Tchad : écoles informelles ou "spontanées" autogérées par les communautés villageoises ;

Au Sénégal : centres non formels d'alphabétisation des adultes soutenus par le ministère de l'alphabétisation et des langues nationales en partenariat avec des organisations communautaires, des ONG et les alliances françaises.

Annexe 4

Au Niger, les écoles en français sont dites "traditionnelles par rapport aux écoles coraniques qui alphabétisent en "arabe" dans les régions fortement islamisées. Ces écoles intègrent les méthodes pédagogiques "modernes" des établissements d'Etat.

Le Mali compte un pourcentage d'apprenants en français qui ne dépasse pas 90 % dans l'enseignement fondamental (7-16 ans) tandis que l'arabe est en progression dans les écoles coraniques où l'enseignement est souvent bilingue.

Au Sénégal, l'école "française" demeure suspecte dans certains milieux islamiques qui se tournent vers des écoles coraniques "modernes" qui enseignent, outre le Coran, la grammaire et le lexique de la langue arabe, les connaissances de base et les valeurs musulmanes.

Annexe 5

L'Algérie compte le plus grand nombre d'apprenants de français : près de 4.000.000 de 10-18 ans auxquels s'ajoutent plus de 5.000 spécialistes du français. Par ailleurs, les cours privés de soutien au français se multiplient.

Au Maroc, tous les jeunes scolarisés apprennent le français à partir de leur troisième année de scolarisation : près de 54 % des 6-12 ans (52.000 enseignants) et près de 96 % des 12-18 ans (15.000 enseignants) étudient le français. On compte 10.000 spécialistes de la langue et de la littérature françaises (400 enseignants du supérieur).

La demande sociale d'un enseignement en langue française reste significative : 30.000 élèves fréquentent des établissements scolaires français, 130.000, des établissements privés où le français est aussi langue d'enseignement.

L'Egypte compte près de 2.500.000 apprenants de français , soit 17 % de l'ensemble des scolarisés. 2.200.000 se trouvent dans le deuxième cycle du secondaire (où le français est appris par 85 % des élèves).



En Tunisie, le français est considéré comme une langue étrangère qui a des fonctions de véhicule de certains enseignements scientifiques et d'ouverture à d'autres cultures que la culture arabo-islamique. 1.250.000 jeunes Tunisiens apprennent le français, ce qui n'empêche pas l'enseignement de l'anglais, de l'allemand et de l'italien de se développer.

Le français est appris par 340.000 élèves **en Mauritanie** (leur nombre semble avoir plus que doublé par rapport aux données de 1994). 7.000 étudiants suivent des cours en français dans les facultés de lettres, des sciences humaines et des sciences et techniques.

Au Liban, le nombre des apprenants en français semble avoir régressé par rapport à 1994 bien que le français reste une langue de l'enseignement pour 75 % de la population scolaire et 12 % des étudiants. Cette évolution est liée à la diminution du nombre total des élèves et des étudiants mais aussi à l'augmentation du nombre des établissements scolaires et universitaires qui utilisent l'anglais comme langue d'enseignement. Les établissements privés, eux, considèrent souvent l'anglais comme seule langue étrangère nécessaire. Les nouveaux programmes prennent en compte le fait que le français n'est pas la langue maternelle de la très grande majorité des enfants libanais. Dans tout le cycle scolaire, il bénéficie d'un nombre d'heures égal à celui de l'arabe.

Annexe 6

La Roumanie reste, avec 2.100.000 apprenants, le pays le plus favorable au français dans cette région d'Europe : 61 % des 7-11 ans, 48 % des 11-19 ans l'étudient.

Le français est une langue traditionnelle privilégiée. Les langues étrangères préférées par les apprenants roumains sont :

1. l'anglais
2. le français
3. l'espagnol
4. l'allemand.

A part les régions habitées par la population d'origine hongroise ou allemande, le français occupe la seconde position dans la liste des langues préférées.

Le français est préféré encore traditionnellement par la classe cultivée de la province, mais dans les régions situées près de la frontière avec la Hongrie, le hongrois est la langue maternelle, et le français vient après le roumain, en troisième place. Aussi, c'est pareil dans le cas du centre de la Roumanie où il y a des restes de population d'origine allemande : le roumain occupe la deuxième place, en raison de l'allemand qui se situe sur la première et le français vient après le roumain, en troisième place.

Le bilinguisme en Roumanie a été bien encouragé par la perspective de l'intégration dans l'Union européenne ; l'étude d'une deuxième langue est devenue obligatoire en sixième de collège (enseignement secondaire – 12 ans) ; aussi, après le démarrage de l'étude de la première langue à 9 ans (troisième année du cursus primaire), l'enseignement de la deuxième langue commence à l'âge de 11 ans (la première année de l'enseignement secondaire).



Tandis que le français est considéré comme langue importante de l'Union européenne, impérativement nécessaire en vue de l'intégration, l'anglais occupe toujours la première place dans les préférences des apprenants.

De l'ensemble des scolarisés (2.131.144 élèves), 49 % des élèves du primaire et du secondaire ont choisi le français (pour l'année 1999-2000). Aussi, il y a 10 filières universitaires francophones, 4 centres culturels, 5 alliances françaises, 55 lycées bilingues (4.813 élèves), 13 centres de l'Association roumaine des professeurs de français regroupant plus de 700 membres. Dans toutes les grandes villes du pays, il y a des centres de pré-apprentissage privés en français.

En Pologne, les pourcentages sont plus modestes : 2 % dans le primaire, 18 % dans l'enseignement secondaire général et 4,5 % dans l'enseignement technique et professionnel. On compte 12.000 étudiants dans les départements d'études romanes.

Après la Deuxième guerre mondiale, sous le régime communiste, le russe était la langue préférée, généralement enseignée dans les écoles primaires. Le français était une des langues étrangères enseignées en Pologne ; la connaissance du français était plus générale parmi les générations plus âgées.

Les années 60 n'ont rien changé.

L'effondrement des régimes communistes est suivi par un intérêt croissant pour les langues des pays de l'Ouest, y compris pour le français.

Le français est une langue traditionnelle, mais dans l'enseignement, c'est une langue étrangère optionnelle quelconque, qui occupe la quatrième place parmi les langues préférées.

Les langues étrangères préférées par les élèves des écoles primaires, secondaires et post-secondaires pendant l'année 2000-2001 sont :

1. l'anglais : 3.652.800 élèves l'apprenaient obligatoirement
2. l'allemand : 2.275.600 élèves (les raisons : le voisinage avec l'Allemagne et la possibilité de trouver un emploi dans ce pays)
3. le russe : 909.600 élèves
4. le français : 294.600 élèves

Il n'y a pas de différenciation de préférences pour une langue ou une autre par critère de capitale (grandes villes)/province, mais toutefois dans les régions situées près de la frontière avec l'Allemagne, l'allemand est la langue préférée.

La perspective de l'intégration dans l'Union européenne a encouragé le bilinguisme, les langues choisies, par ordre de préférence, étant :

1. l'anglais
2. l'allemand, partageant sa position avec le français

Dans une telle perspective, le français est considéré comme langue importante de l'Union européenne, impérativement nécessaire en vue de l'intégration.



Le nombre d'apprenants du français par rapport à l'ensemble des scolarisés :

Année scolaire 1999-2000 :

- 289.400 élèves dans les écoles primaires, les gymnases, les écoles secondaires (d'enseignement général et professionnel) et post-secondaires fréquentaient les classes en français.
- cours extra-scolaires : 15.800 apprenants.

Année scolaire 2000-2001 :

- 294.600 élèves dans les écoles primaires, les gymnases, les écoles secondaires (d'enseignement général et professionnel) et post-secondaires fréquentaient les classes de français.
- cours extra-scolaires : 21.900 apprenants.

Dans l'enseignement primaire – année scolaire 2000-2001 :

- 1,2 % de l'ensemble des scolarisés fréquentaient les classes de français dans les écoles primaires (1,6 % dans les villes, 0,6 % à la campagne) ;
- 4,1 % de l'ensemble des scolarisés fréquentaient les classes de français dans les gymnases ;
- cours extra-scolaires du français : respectivement 0,2 % (0,3 % dans les villes et 0,2 % à la campagne) et 1,0 %.

Dans l'enseignement secondaire général – année scolaire 2000-2001 :

- 15,3 % de l'ensemble des scolarisés fréquentaient les classes de français dans les écoles secondaires générales ;
- cours extra-scolaires : 0,1 % des scolarisés.

Dans l'enseignement technique et professionnel – année scolaire 2000-2001 :

- 4,4 % de l'ensemble des scolarisés fréquentaient les classes de français dans les écoles secondaires professionnelles ;
- cours extra-scolaires : 0,1 % ;
- 4,9 % de l'ensemble des scolarisés fréquentaient les classes de français dans les écoles post-secondaires ;
- cours extra-scolaires : 0,6 %.

Dans les départements d'études romanes – au 30 novembre 2000 :

- 1) Au total, pour les études supérieures en cours du jour, la Pologne a 3.762 étudiants, dont :
 - les collèges de langue française : 393 étudiants ;
 - philologie romane – universités : 2.738 étudiants ;
 - collèges de langue française dans les écoles supérieures pédagogiques : 176 étudiants ;



- philologie romane dans les écoles supérieures pédagogiques : 200 étudiants ;
- écoles supérieures professionnelles (cours de français) : 123 étudiants ;
- écoles privées (philologie romane) : 132 étudiants.

2) études supérieures en cours du soir : 452 étudiants ;

3) études par correspondance : 325 étudiants ;

4) études externes : 128 étudiants ;

Il y a de nombreux centres de préapprentissage privés en français, en particulier dans les grandes villes.

Les spécialistes du français (en octobre 2000) étaient au nombre de 3.109, dont les enseignants en âge actif : 1.889 enseignants et enseignants employés à temps réduit : 1.118.

Le français reste dominant **en Moldavie** où il est appris par 80 % des élèves du secondaire. Par contre, il est désormais à égalité avec l'anglais dans le supérieur.

Après la Deuxième guerre mondiale, en Moldavie, comme dans toute l'Union soviétique, la plus grande attention était prêtée à la langue russe, suivie par l'anglais et le français. Cette situation s'est prolongée jusqu'en 1991, à la déclaration d'indépendance de la République, quand le rôle du français a beaucoup augmenté.

Sous le régime soviétique, on étudiait le français à l'école secondaire et dans les institutions d'enseignement supérieur, comme langue étrangère.

Le français a toujours été en Moldavie une langue traditionnelle et privilégiée ayant, à présent, une forte couverture pratique.

Les langues étrangères préférées par les apprenants en Moldavie sont :

1. le français (en première position)
2. l'anglais
3. le russe (puisque la plupart des gens parlent le russe)

Le français est toujours préféré dans la perspective de l'intégration dans l'Union européenne, qui a encouragé le bilinguisme. Après suivent l'anglais, le russe et l'espagnol. Aussi, le français est considéré comme langue importante de l'Union européenne, impérativement nécessaire en vue de l'intégration.

Il y a 400.000 apprenants du français dans l'enseignement primaire, secondaire général, technique et professionnel, par rapport à l'ensemble des scolarisés (753.000 étudiants dans l'enseignement secondaire et professionnel et 1.004 étudiants des départements d'études de philologie romane).

Aussi a-t-on des centres de préapprentissage privés en français.

Le nombre des spécialistes du français est environ 2.500.



La position du français en **Bulgarie** semble stabilisée. Les 2 % d'apprenants dans le primaire vont augmenter considérablement après l'application de la nouvelle loi d'éducation publique, qui introduit l'apprentissage précoce de deux langues étrangères. Dans le secondaire, 17 % apprennent le français mais ce nombre va être influencé par les changements au primaire. Dans le supérieur, 3 % environ étudient la langue, l'introduction dans le cursus de deux langues étrangères pour toute la durée des études supérieures est prévue.

Aucun changement n'est signalé en **Albanie** où le nombre des apprenants de français était, en 1994, de 90.000 (sur 750.000).

Le taux d'enseignement du français est meilleur en **Macédoine** : 35 % des 7-14 ans, 30 % des 15-18 ans, 30 % des étudiants soit au total 75.000 apprenants. Le français devrait profiter de l'introduction envisagée d'une deuxième langue étrangère dans le primaire.

Pendant les dernières décennies du régime communiste, le français était la première langue étrangère enseignée dans les écoles.

Après la Deuxième guerre mondiale, le russe était imposé comme première langue étrangère. Vers la fin des années 60, le français est devenu la première langue étrangère. Après l'effondrement des régimes communistes, l'intérêt pour l'anglais s'accroît.

Le français est considéré comme une langue traditionnelle privilégiée.

Les langues étrangères préférées par les apprenants du pays sont :

1. anglais
2. français
3. allemand

et le français, dans la liste des langues préférées est la deuxième langue étrangère.

En Macédoine, il y a une différenciation de préférences pour les langues par critère capitale (grandes villes/province : l'anglais est préféré dans la capitale (et les grandes villes), tandis que le français est préféré surtout en province.

La perspective de l'intégration dans l'Union européenne a encouragé le bilinguisme et le français est considéré comme langue importante de l'Union européenne, impérativement nécessaire en vue de l'intégration. L'ordre de préférence est :

1. anglais
2. français

Le nombre d'apprenants du français par rapport à l'ensemble des scolarisés :

- dans l'enseignement primaire : 62 % de 84.120
- dans l'enseignement secondaire général : 34,4 % de 32.111
- les étudiants des départements d'études romanes : 150

Il y a beaucoup de centres de préapprentissage privés en français. Il y a aussi 479 spécialistes du français dans les écoles primaires et secondaires.



En **Lituanie**, le français était, sous le régime communiste, une des langues enseignées, de même que l'anglais et l'allemand.

Après l'effondrement des régimes communistes, le français devient de plus en plus populaire. Il représente une langue traditionnelle, tout de même enseignée comme une langue étrangère optionnelle quelconque.

Les langues étrangères étudiées par les apprenants par ordre de préférence, sont : l'anglais, le français, le russe et l'allemand. Le français occupe la seconde position.

La perspective de l'intégration dans l'Union européenne a encouragé le bilinguisme, les langues choisies, par ordre de préférence, étant toujours l'anglais et après, le français, qui est considéré comme langue importante de l'Union européenne, impérativement nécessaire en vue de l'intégration.

Le nombre d'apprenants du français est de :

- environ 600 dans l'enseignement primaire ;
- environ 3.500 dans l'enseignement secondaire général ;
- environ 300 dans l'enseignement technique et professionnel ;
- environ 600 étudiants des départements d'études romanes.

Il y a un Centre Culturel Français, à part les cours de langues étrangères, à Vilnius.

En Lituanie, il y a environ 200 spécialistes du français.

Annexe 7

Un million d'élèves et 430.000 étudiants du **Québec** sont scolarisés en langue française. Quelque 200.000 enfants et adolescents des établissements anglophones (56.000 des 6-10 ans, 47.000 des 11-16 ans, 33.000 étudiants de niveau collégial et 57.000 étudiants universitaires étudient obligatoirement le français comme langue seconde, c'est-à-dire, non seulement en tant que langue de communication mais aussi comme langue de culture.

La loi sur l'instruction publique adoptée en décembre 1997 prévoit l'ouverture de classes maternelles afin d'y accueillir et de scolariser en français, tous les enfants de cinq ans. L'horaire du français, langue maternelle en langue seconde est renforcé. Les élèves apprennent l'anglais comme langue seconde à partir de la troisième année du primaire.

En Louisiane, moins de 40 % des élèves apprennent une langue étrangère, soit 143.000. 60 % d'entre eux (soit 86.000) choisissent le français. La Louisiane intéresse beaucoup les établissements scolaires français ou francophones, qu'il s'agisse de jumelages, d'Internet ou d'échanges épistolaires.

Annexe 8



Au Cambodge, 62 % des 12-18 ans reçoivent leur enseignement en français, soit plus de 200.000 élèves. Près de 15.000 de ces élèves ont été sélectionnés pour suivre, dans des conditions très privilégiées, un cursus bilingue conçu pour la première année de l'école primaire et pour déboucher finalement sur des filières universitaires francophones. Quatre mille étudiants suivent, en outre, des cours de français dans la plupart des départements de l'enseignement supérieur. Depuis 1997, des classes de français s'ouvrent dans les deux dernières années du primaire (elles comptent déjà plus de 4.000 élèves).

Le taux d'enseignement du français est beaucoup plus modeste **au Vietnam** : inférieur à 1 % jusqu'à la fin du 1er cycle du secondaire, il dépasse à peine 4 % dans les lycées et 3 % dans les universités.

A titre de comparaison, l'anglais y est appris par, respectivement, 66 et 86 % des élèves et étudiants. Le nombre des apprenants de français est cependant en progression grâce à la mise en place d'un nouveau cursus francophone d'excellence, dans les premières années du primaire, dans le secondaire et le supérieur. Ce cursus compte 7.000 élèves du primaire dans les classes bilingues, 10.000 dans le secondaire et 5.000 dans le supérieur. Par ailleurs, le Vietnam est devenu le terrain d'expérimentation du matériel d'enseignement du français, langue seconde. Il s'agit de l'ouverture de cours de français en immersion accompagné d'une large utilisation des supports multimédias.

Le nombre des apprenants de français reste faible **au Laos** : 3.000 élèves du primaire, 35.000 dans le secondaire et 2.000 dans le supérieur (dont près de la moitié dans les filières bilingues en droit, ingénierie et architecture etc.). Le nombre total de scolarisés n'est pas disponible.

Annexe 9

En Hongrie, le français occupe actuellement la troisième place, avec un intérêt grandissant en sa faveur, derrière l'anglais et l'allemand dans le classement des langues étrangères étudiées.

Le français est enseigné dans les écoles primaires, les écoles secondaires et les établissements d'enseignement supérieur. De nombreux établissements scolaires proposent à la fois l'enseignement de base prévu dans le programme éducatif, représentant deux à trois cours par semaine, et un apprentissage intensif du français (quatre ou cinq cours par semaine), voire même le français en spécialité (sept ou huit cours par semaine). A peu près 14 % des élèves apprenant le français à l'école secondaire participent à ces filières d'enseignement intensif. Les statistiques indiquent que 20 % de ceux qui apprennent le français dans les établissements d'enseignement primaire l'apprennent en tant que leur deuxième langue étrangère.

Il convient de souligner en particulier l'intérêt de l'enseignement bilingue, lancé en 1987 en un seul lycée de Budapest au départ. Aujourd'hui, douze écoles secondaires ont des sections d'enseignement bilingue hongrois-français. Les élèves dans ces classes acquièrent un niveau très élevé de connaissance de la langue et de la culture francophone.

Pendant l'année scolaire 1999-2000, le nombre des étudiants ayant pour spécialité la langue et la littérature françaises dans les établissements d'enseignement supérieur était de 1429. Dans ces établissements, la même année, le français, langue étrangère, était enseigné à 3828



étudiants non spécialisés. L'enseignement de la langue et de la culture françaises en enseignement supérieur en Hongrie se divise en trois grandes catégories :

- formation des professeurs de français aux universités et écoles supérieures (1429 personnes) ;
- formation aux spécialités autres que professeur de langue (3828 personnes) ;
- formations en langue française (80 personnes).

Les statistiques du Centre d'examens de Langue et d'Accréditation confirment l'intérêt général porté au français en Hongrie : entre le 1^{er} janvier et le 31 octobre 2001, 1837 candidats ont passé l'épreuve officielle en français, ce qui représente 2,3 % des épreuves réussies et classe le français en troisième position parmi les langues étrangères choisies (derrière l'anglais et l'allemand, avec, respectivement 55 % et 34 % des épreuves réussies).

Les jumelages établis avec les écoles des régions francophones incitent également à apprendre le français et à se familiariser avec la culture francophone. Plus de cent écoles hongroises, dont plus de la majorité sont des écoles secondaires, sont en jumelages. La Fondation Franco-Hongroise pour la Jeunesse aide beaucoup les écoles à trouver leurs interlocuteurs et à mettre les jumelages en route.

Trois festivals du drame français ont lieu chaque année, désormais à l'échelle internationale. La préparation à ces festivals assure un surplus de connaissances énorme aux élèves/étudiants qui y participent, non seulement en matière linguistique, mais aussi du point de vue d'une meilleure compréhension de la culture française, et rien ne motive plus que la joie de jouer.

Les liens entre la Hongrie et la France sont multiples. Il est essentiel de connaître la langue française pour rendre ces relations culturelles, scientifiques et économiques les plus fructueuses possible. Ceux qui profitent des nombreux contacts, et notamment des bourses offertes, sont ceux qui parlent français. La connaissance du français permet aussi une meilleure défense des valeurs de la culture hongroise à l'étranger.

L'enseignement des langues étrangères dans les lycées et les lycées techniques (1999-2000)

Langue étrangère enseignée		Nombre d'élèves					
		Lycées	Lycées techniques	Total			
français	programme de base	16213	6446	22659			
	facultatif						
	programme spécial				826	390	1216
	bilingue				585	217	802
	autres (niveau moyen, individuel)				761	63	824
	TOTAL				1243	171	1414
anglais	programme de base	89042	114054	203096			
	facultatif	3124	2216	11340			
	programme spécial	7835	4088	11923			
	bilingue	2068	1663	3731			



	autres (niveau moyen, individuel)	20532	5190	25722
	TOTAL	128601	127211	255812



Enseignement des langues étrangères (écoles primaires)

Langue étrangère obligatoire		
Département	Français	Anglais
Budapest	1535	73708
Baranya	513	10500
Bacs-Kiskun	66	17516
Békés	100	13039
Borsod-A-Z	614	31986
Csongrad	765	18544
Fejér	285	12205
Gyor-M-S	-	5653
Hadju-Bihar	314	23239
Heves	206	12940
Jasz-N-SZ	36	16265
Komarom-E	30	8074
Nograd	121	7337
Pest	486	38199
Somogy	47	7516
Szabolcs-Sz-B	857	17327
Tolna	6	3377
Vas	34	2332
Veszprém	131	7187
Zala	18	4655
Total	6174	391602

Deuxième langue étrangère		
Département	Français	Anglais
Budapest	476	2069
Baranya	207	1307
Bacs-Kiskun	88	598
Békés	51	657
Borsod-A-Z	46	445
Csongrad	190	933
Fejér	18	686
Gyor-M-S	95	1154
Hadju-Bihar	88	374
Heves	122	337
Jasz-N-SZ	9	311
Komarom-E	26	508
Nograd	69	78
Pest	15	2371
Somogy	128	313
Szabolcs-Sz-B	11	440
Tolna	5	569
Vas	28	1254
Veszprém	115	598
Zala	6	822
Total	1793	15824

Annexe 10

La Tunisie consacre, depuis son indépendance, une part considérable (plus de 25 %) de son budget au secteur de l'éducation, de l'enseignement et de la formation.

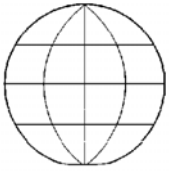
Etant donné l'importance des langues étrangères et leur rôle dans l'ouverture sur la modernité et la civilisation universelle, l'enseignement des langues étrangères a été consolidé à côté de l'arabe qui doit être maîtrisé en tant que langue nationale. Nous enseignons, en plus du français : l'anglais, l'allemand, l'espagnol, l'italien.

Quant au français, c'est la première langue étrangère étudiée par les élèves tunisiens. Cet apprentissage commence en troisième année de l'enseignement de base. 80% des 6 à 12 ans étudient le français à raison de 10 heures/semaine en moyenne.

100 % des élèves de 12 à 18 ans étudient et parlent le français qu'ils utilisent entre autres pour étudier plusieurs autres matières (les math-science naturelle, gestion, économie, ...) à partir de la première année secondaire jusqu'au baccalauréat.

Les enseignants de français sont au nombre de 6870. Plusieurs instituts supérieurs dispensent leurs cours en langue française. L'enseignement en Tunisie est gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.





ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DE LA FRANCOPHONIE

XXVIII^e SESSION ORDINAIRE

Berne, 7-9 juillet 2002

DOCUMENT N°

Projet de résolution adopté par la commission

SUR

L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS LANGUE NON-MATERNELLE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Berne du 7 au 9 juillet 2002, sur proposition de la commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles ;

ESTIMANT qu'une politique linguistique francophone ne peut être définie sans disposer d'informations et d'analyses statistiques fiables sur l'état de l'enseignement et de la diffusion du français,

RAPPELANT que l'objectif principal de la Francophonie est de garantir la diversité et le dialogue des cultures fondement d'un humanisme démocratique et de la promotion de l'état de droit,

CONVAINCUE que la langue française joue un rôle déterminant dans le monde de la culture et qu'elle est un moyen efficace de lutte contre l'uniformisation culturelle qu'entraîne la mondialisation,

CONVAINCUE que l'apprentissage et la diffusion du français doivent concourir de manière décisive à la réalisation de ces objectifs,

CONSIDERANT les liens historiques entre de nombreux pays et la langue française dans le monde entier,

CONSIDERANT que cette politique linguistique doit se fonder sur la généralisation de l'apprentissage de plusieurs langues et doit assurer une large utilisation du français,

CONSIDERANT l'accès à la modernité dont le français est porteur notamment dans les domaines économiques, technologiques et scientifiques,





DEMANDE au Sommet :

- a) de fournir des statistiques fiables et officiellement reconnues établissant clairement la situation de la diffusion et de l'enseignement du français,
- b) de s'engager dans la voie de l'enseignement plurilingue et, dans cette perspective, de généraliser rapidement l'apprentissage de deux langues étrangères dans l'enseignement secondaire, condition essentielle à l'extension de l'enseignement du français, langue non-maternelle,
- c) de prendre toutes mesures en vue d'une reconnaissance mutuelle des diplômes au sein de la Francophonie afin de valoriser l'apprentissage de plusieurs langues et d'intensifier la mobilité éducative et professionnelle,
- d) d'accroître l'effort de coopération, en particulier par une augmentation des programmes d'échanges dans les domaines de la culture et de l'enseignement (bourses, stages de perfectionnement, etc),
- e) de promouvoir la conception et la production d'outils pédagogiques recourant aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, afin d'assurer le développement – notamment en Europe centrale et orientale – de nouvelles filières et programmes en français dans l'enseignement supérieur. A cet effet, nous demandons un renforcement significatif des moyens de l'AUF,
- f) d'accroître les moyens donnés à TV5 comme soutien et vecteur essentiel de l'apprentissage du français hors du milieu scolaire.

DEMANDE aux Gouvernements et aux Parlements des Etats membres de l'APF :

- a) de promouvoir l'emploi obligatoire de la langue française dans leur fonction diplomatique et de prendre toutes les mesures pour maintenir le français comme langue officielle et langue de travail, sur pied d'égalité avec l'anglais, dans les organisations et institutions internationales dont ils sont membres,
- b) de donner instruction à tous leurs représentants de s'y exprimer en français,
- c) d'assurer, par une concertation renforcée, la complémentarité entre les actions de leurs institutions respectives chargées de la diffusion du français à l'étranger,

DEMANDE en particulier aux Gouvernements des pays francophones du Nord de renforcer leur appui matériel et technique à la diffusion de la langue française dans les pays de l'espace francophone,



DEMANDE aux chefs d'Etat et de Gouvernement dont le français n'est pas langue première et qui sont membres de l'APF :

- a) d'introduire dans leurs systèmes scolaires respectifs l'enseignement du et en français, langue seconde, tout en l'inscrivant dans un plurilinguisme respectueux de la langue maternelle,
- b) de promouvoir en conséquence un projet pédagogique basé sur l'articulation de l'enseignement en langue maternelle et en français en veillant, à cet égard, à ce que les premières années de l'enseignement primaire soient assurées dans la langue maternelle pour passer ensuite progressivement à l'enseignement en français.

